

Image not found or type unknown



Licenciement pour faute grave (abandon de poste)

Par **clement07051984**, le **28/01/2011 à 16:14**

Bonjour,

je souhaite quitter mon entreprise pour mésentente avec mon patron, et dans le but de monter ma société en auto-entrepreneur.

je ne peux pas démissionner, car je ne peux pas me retrouver sans ressource et prendre les risques pour ma famille.

je lui ai donc proposé une rupture conventionnelle de cdi, qu'il a refusé.

ma question est la suivante, si je fais un abandon de poste, considéré comme faute grave, ai-je droits aux chômage? si oui, à quelles conditions et dans quels délais?

de son côté, mon employeur a t il le droit de ne pas me payer? ou de ne pas me licencier?

quels sont mes recours dans ces cas là?

j'espère une réponse assez rapide, c'est assez urgent

je vous remercie d'avance

cordialement

Par **allix6359**, le **28/01/2011 à 16:36**

attention à vous !!

si vous faites un abandon de poste, vous risquez de ne pas être licencié tout de suite, votre employeur peut tout à fait prendre son temps pour cela et vous ne pourrez rien toucher des assédics.

De plus vous n'avez aucun recours.

C'est une mauvaise idée d'entreprendre cela, faites en sorte d'être licencié, là vous aurez droit à l'indemnité chômage.

Cordialement.